

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 18 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 10 janvier 2024.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints, Stéphane AUZERAL, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Pierre BUERBA, Jean-Philippe DELARUE, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Laurent PEREZ.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE  
Raphael BENOIT procuration à Anne Laure JEAN BAPTISTE  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024** est approuvé à l'unanimité.

**INDEXATION DES LOYERS 2024**

**(02-2024)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient normalement d'indexer les loyers pour l'année 2024 en fonction des indices prévus dans les baux de location des logements ou locaux communaux.  
Compte tenu du contexte inflationniste, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à cette indexation pour l'année 2024.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau